

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 06 Janvier 2012**

**L'an deux mil douze et le six du mois de janvier**, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Véronique GENSAC, Maire,

**Etaient présents** : JORIOZ Jean Maurice, CHENU Pascal, PELLICIER Guy, USANNAZ Bernard, MORIN Sébastien, CLEYRAT Christian, BUTHOD Marie-Cécile

**Sauf excusés** : CHIRAT Yannick, HANRARD Bernard

Mr MORIN Sébastien est désigné secrétaire de séance.

- **1 - URBANISME :**

Néant

- **2 - DELIBERATIONS :**

➤ **Règlement assainissement collectif :**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit instaurer un règlement pour le service de l'assainissement collectif de la commune. Elle propose un projet de règlement, après examen du document et

Après délibération, le conseil Municipal décide :

- d'accepter le présent règlement
- d'autoriser Madame La Maire à signer les documents nécessaires à la mise en place de cette opération

➤ **Décision modificative Budget principal :**

Objet : Transfert de crédit en section fonctionnement sur le Budget Principal

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 739116 : Reversement sur F.N.G.I.R.		275.00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>		<b>275.00 €</b>
D 6554 : Contribution organ.regroup.	275.00 €	
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>	<b>275.00 €</b>	

➤ **Convention déneigement GAEC :**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que pour assurer le déneigement des parkings et de la voirie communale par les agriculteurs, la commune doit passer une convention de déneigement avec le GAEC.

Une convention fixant les modalités administratives, techniques et financières sera réalisée en vue du déneigement pour la saison hiver 2011-2012

Après délibération, le conseil Municipal décide :

- d'accepter la présente convention.
- d'autoriser Madame La Maire à signer les documents nécessaires à la mise en place de cette opération
- d'autoriser Madame La Maire à payer les factures correspondant à ces prestations. D'intérêt général.

➤ **Convention d'adhésion à la Médecine préventive au CDG de la Savoie :**

Madame Le Maire rappelle au Conseil municipal que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies à l'article 108-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale.

Le Maire indique que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie met en œuvre depuis de nombreuses années un service de médecine préventive.

Elle précise que le financement de ce service est assuré par une cotisation additionnelle correspondant à un pourcentage de la masse salariale de la collectivité adhérente d'un montant de 0.33% qui reste inchangé.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Savoie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour une durée de 6 ans. La charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive est annexée à cette convention et fixe le mode de fonctionnement du service et rappelle les principes de la médecine préventive.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la Fonction publique territoriale,

Vu la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive du Centre de gestion de la Savoie,

Vu le projet de convention d'adhésion au service préventive du Centre de gestion de la Savoie.

**APPROUVE** la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Savoie e la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive qui lui est annexée,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer avec le Centre de gestion de la Savoie ladite convention pour une durée de 6 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2012.

- **3 – DIVERS :**

Divers problèmes de déneigement dans le village :

Madame la Maire a contacté TDL concernant le déneigement de la commune, le bas du village sera déneigé en priorité et plus tôt le matin.

Madame la Maire a proposé l'achat d'une petite fraise à neige pour le déneigement de l'école, la Mairie et l'église. La demande n'a pas été retenue à l'unanimité car nous ne disposons pas d'employé communal l'hiver donc plusieurs personnes seraient susceptibles d'utiliser le matériel et celui-ci risque de ne pas supporter le changement fréquent de personnes à l'utilisation. En revanche l'achat d'une fraise pour équiper le tracteur du GAEC est à l'étude et des devis sont demandés.

Madame Le Maire,  
V. GENSAC.

Le secrétaire,  
S.MORIN